

Le Jura bernois
N° 27 Samedi 2 Février 1929.

QUESTIONS NATIONALES

L'accord

On va mobiliser, le 3 mars prochain, le corps électoral pour lui demander de se prononcer sur le projet fédéral du blé. Que fera le corps électoral, acceptera-t-il, refusera-t-il le projet ? Des prophètes prédisent l'acceptation, d'autres le refus. C'est selon l'opinion qu'ils représentent ou qu'ils défendent. Il faudra bien que les uns ou les autres aient raison ou se trompent. Mais dans l'un ou l'autre cas, le résultat du vote aura son importance. Il aura son importance pour l'ensemble de notre économie nationale, et pour l'ensemble de notre politique intérieure. Si les citoyens refusent le projet, ils auront sans doute des raisons de le faire, mais ces raisons seront-elles suffisantes pour nous dire par quoi il faudra remplacer le projet, c'est ce qui est douteux. Si les citoyens acceptent, eh bien nous verrons bien. Mais dans l'un et l'autre cas, les conséquences ne se feront pas attendre. Dans le premier cas, le cas du refus, une chose au moins sera certaine, c'est que tout devra être remis en question, c'est que toute la question de l'approvisionnement de notre pays en pain devra être reprise de A. à Z. Par les autorités, par les associations économiques, par les politiciens, par les citoyens. Même si de nouvelles solutions sont présentées toutes prêtes à être appliquées. Il faudra les examiner, les discuter. Il faudra les amender, les disposer de manière à rallier les opinions divergentes. Et s'il n'y a pas de solutions, il faudra se remettre à en trouver. Pendant ce temps nous continuerons à vivre sous le régime du monopole, sous le régime exceptionnel de guerre qui semblait provisoire et qui dure, et dure... Est-ce qu'on peut continuer à vivre dans cette atmosphère de provisoire et d'instabilité sans danger pour les nerfs du peuple, des paysans, des ouvriers, des industriels ? Que demande le simple citoyen ? La paix. Refuser le projet, ce sera le meilleur moyen de ne pas l'avoir.

Dans le deuxième cas, le cas de l'acceptation, un premier pas au moins sera fait pour sortir du régime de l'incertitude et du provisoire. Un premier pas qui comptera et qui débarrassera le peuple d'un gros souci. Que le projet ne soit parfait, cela est possible. Mais qu'il présente le maximum de chance de se tirer une fois pour toutes d'une situation plus qu'embrouillée déjà, inextricable, cela est bien sûr.

Entre les deux alternatives, il faut choisir. Ou bien, nous aurons la paix, ou bien, on continuera à nous mobiliser pour voter sur la question du blé. Le bon sens commande de choisir la paix. C'est pourquoi nous voterons pour le projet fédéral.

Cette paix n'est pas illusoire. Elle résultera de l'accord des trois principaux intéressés dans cette question : les paysans, les consommateurs, les meuniers.

Les paysans sont d'accord de voter le projet parce qu'il leur assure tous les avantages dont ils bénéficient actuellement sous le régime provisoire, qui doit prendre fin le 30 juin 1929 ; c'est-à-dire qu'ils pourront être assurés de vendre leurs récoltes à un prix rémunérateur, qu'ils auront droit à l'encouragement à la culture, qu'ils bénéficieront d'une protection efficace. Si, au contraire, le projet devait tomber, on ne sait pas, personne ne sait encore comment il faudrait faire pour satisfaire à ces conditions.

Les meuniers sont prêts à voter le projet parce qu'il leur garantit toutes les mesures de protection dont ils bénéficient actuellement et cela d'une manière définitive.

Depuis 1915, la meunerie a toujours été, sauf à de courts intervalles, protégée contre la concurrence ruineuse de la farine panifiable étrangère. Sauf en 1918 et en 1919 partiellement, alors que les États-Unis livraient principalement de la farine, ainsi qu'en 1922-1923, où par compensation, on importait de la farine de Roumanie, aucune farine panifiable n'a été importée. En 1928, nous avons importé en tout 35 wagons de farine (soit le 0,7 p. mille de notre importation de blé) et il s'agissait uniquement de farines spéciales, utilisées dans la préparation de certains biscuits ou de produits alimentaires diététiques.

Avec le projet fédéral les consommateurs seront déchargés des frais qui pesaient sur eux jusqu'à maintenant. Doivent-ils dès lors protester ?

Le point de vue des consommateurs est favorable au projet, si l'on en juge par leurs représentants aux Chambres. Ainsi le Dr Schaer qui est vice-président de l'Union suisse des Coopératives de consommation et conseiller national a déclaré :

« J'affirme textuellement que ceux qui profiteront le plus du nouveau régime seront les consommateurs. C'est pourquoi, tous, ils ont intérêt à faire triompher le nouveau projet du blé. Je considérerais comme un malheur le rejet du projet, et je ne peux pas comprendre que les socialistes qui, pendant des années ont accepté les prix élevés réclamés par l'agriculture, se dérobent maintenant, alors qu'il s'agit précisément de décharger les consommateurs de ces frais. J'ai l'impression que lors de la votation populaire, tous ceux qui ont signé le référendum ne donneront pas suite au mot d'ordre socialiste ».

Un des arguments du Dr Schaer est précisément que les 10 millions de dépenses qu'exige actuellement l'approvisionnement en pain seront payés par le droit de statistique. Et qu'ainsi, le prix du pain pourra diminuer de 2 à 2,5 ct. par kilo.

Je ne veux pas discuter aujourd'hui les arguments des socialistes, ni des autres partis politiques. Je ne veux m'en tenir qu'à ce fait que les trois principaux groupements économiques, les paysans, les consommateurs et les meuniers se rallient au projet fédéral. Ils l'ont affirmé par la voix de leurs représentants aux Chambres et dans les commissions. Et si trois groupements de cette importance, dont les intérêts sont si souvent divergents, ont réalisé l'accord sur le projet du Conseil fédéral, il est permis de croire que ce projet peut donner satisfaction à la majorité du peuple.

W. RENFER.